	<p><b>Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne</b></p> <p>Extrait du registre des décisions du conseil communautaire</p> <p><b>DÉCISION DU PRÉSIDENT</b></p>	<p><b>CA-PDT-2026-</b></p> <p><b>054</b></p>
---	---	--

**Signature d'un contrat de vérification règlementaire des installations électriques, de gaz et de chauffage.**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne ;

VU la délibération du 30 septembre 2024 n° CA-DEL-2024-104 aux termes de laquelle le Conseil communautaire a arrêté la liste des délégations consenties au Président, et notamment la capacité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'article CH 58 de l'Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP),

VU l'article PE 4 de l'Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP)

**CONSIDÉRANT** la nécessité de vérifier périodiquement les installations électriques, de gaz, et de chauffage,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** De signer le contrat N° Q-2252269 – 0797118 pour la vérification règlementaire des installations électriques, de gaz et de chauffage avec la société Bureau Veritas Exploitation, 2 rue Jean Mermoz – 91080 Evry Courcouronnes CEDEX, pour un montant de 12 477 € HT (14 972.40 € TTC).

**ARTICLE 2 :** La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un

délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr);

**ARTICLE 3** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-préfet, publiée sur le site internet et dont ampliation sera transmise à :

- Mme Fabienne Balussou, Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes Collectivités,
- Direction des Bâtiments de la CAESE,
- Direction des Moyens Généraux de la CAESE,

Étampes, le **25 FEV. 2026**



Le Président,

Johann MITTELHAÜSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...

# VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES RÉGLEMENTAIRES EXERCICE 2026 - CA ETAMPOIS

Contrat  
N° Q-2252269 - 0797118  
RÉFÉRENCE À RAPPELER POUR TOUTE COMMANDE

Ci-après désigné « Le client »

## CA ETAMPOIS SUD ESSONNE

CAESE

76 RUE SAINT JACQUES

91150 ETAMPES

Représenté par : M. Nicolas THELLIER

Tél : +33169926748

Email : nicolas.thellier@caese.fr

SIRET : 20001784600045

Ci-après désignée « La société »

## BUREAU VERITAS EXPLOITATION

2 Rue Jean Mermoz,

Evry - Courcouronnes 91 080

Centre Budgétaire : 0797118

Représenté par : Aldric MATHIEZ

Responsable d'Opérations

Tél : +33 (0)7 79 42 00 27

Email : aldric.mathiez@bureauveritas.com

Cette proposition commerciale est valable 3 mois à partir de sa date d'émission, le **16 février 2026**.  
Elle constitue la dernière proposition négociée entre les parties dans toutes ses dispositions.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT.

Le Client confie à BUREAU VERITAS EXPLOITATION, qui accepte, les prestations désignées ci-après aux présentes conditions particulières et ce conformément aux conditions générales jointes :

- Conditions Générales de services Bureau Veritas Exploitation Zone France (CGSF-BVE)

## 1. TARIF

Montant global des prestations la première année (HT) :

Montant global TTC de la première année : 14 972,40 €

Devise: Euro (€)

TVA : 20%

12 477,00 €

## 2. PÉRIMÈTRE DES PRESTATIONS

Lieu de réalisation : Multi Sites

**Q-2252269 - Annexe Prestation - ASCENSEURS EXERCICE 2026**

Document disponible via le lien ci-après : [ce lien](#) et dans le chapitre Liste des documents joints page 9.

Annexe Prestation

**Q-2252269 - Annexe Prestation - DISCONNECTEURS EXERCICE 2026**

Document disponible via le lien ci-après : [ce lien](#) et dans le chapitre Liste des documents joints page 9.

Annexe Prestation

**Q-2252269 - Annexe Prestation - ELECTRICITE.FOUDRE EXERCICE 2026**

Document disponible via le lien ci-après : [ce lien](#) et dans le chapitre Liste des documents joints page 9.

Annexe Prestation

**Q-2252269 - Annexe Prestation - GAZ EXERCICE 2026**

Document disponible via le lien ci-après : [ce lien](#) et dans le chapitre Liste des documents joints page 9.

Annexe Prestation

### 3. RECAPITULATIF DES PRESTATIONS PROPOSÉES

Libellé(s)	Document(s) de référence	Date(s) ou période(s)	Périodicité	Quantité	Prix unitaire HT
Vérification périodique des ensembles de protection contre les retours d'eau (disconnecteur de type BA et clapet de type EA de type disconnecteurs)	<u>FMBVE OSD</u> <u>CVP (v03-2025)</u>	2026	Annuelle	1 (Nombre)	1 413,00 €
Vérification périodique des dispositifs d'ancrage	<u>FMEP03</u> <u>(v09-2019)</u> <u>§4.1</u>	2026	Annuelle	1 (Nombre)	571,00 €
Vérification périodique de l'état d'entretien et de fonctionnement des installations de gaz combustibles	<u>FMTBGZ03</u> <u>(v01-2017)</u> <u>§4.1</u>	2026	Annuelle	1 (Visite)	1 087,00 €
Vérification périodique de l'état d'entretien et de fonctionnement des installations de cuisson	<u>FMTBGC03</u> <u>(v01-2017)</u> <u>§4.1</u>	2026	Annuelle	1 (Visite)	1 087,00 €
Vérification périodique complète des installations de protection contre la foudre dans les établissements non soumis à l'arrêté du 04/10/2010	<u>FMBVE FDO</u> <u>2 (v07-2024)</u> <u>§3.3</u>	2026	Biennale	1 (Nombre)	143,00 €
Vérification périodique des installations scéniques utilisées pour l'élévation de matériel d'éclairage, de sonorisation, de projection ou de décors	<u>FMBVE LV23</u> <u>(v09-2024)</u> <u>§4.3</u>	2026	Annuelle	1 (Nombre)	315,00 €
Vérification périodique détaillée des installations électriques et Vérification périodique Q18 avec établissement d'un compte-rendu	<u>FMBVE FLO1</u> <u>(v10-2024)</u> <u>§4.2 et §4.4</u>	2026	Annuelle	1 (Nombre)	7 307,00 €
Complément Rapport quadriennal		2029	Quadriennale	1 (Visite)	0,00 €
Vérification périodique annuelle des installations d'ascenseurs, monte-charges et	<u>FMBVE TMO</u> <u>1 (v10-2022)</u>	2026	Annuelle	1 (Visite)	429,00 €

élévateurs de personnes, dont la vitesse n'excède pas 0,15 m/s en exploitation dans les établissements soumis au Code du Travail Prestation de Gestion Administrative	2026	Annuelle	1 (Nombre)	125,00 €

Les prix sont calculés à partir des hypothèses de quantité et des prix unitaires définis ci-dessus. Le cas échéant, les quantités et/ou la nature des installations, équipements ou appareils ainsi que le tarif global de la prestation sont ajustés au réel à l'issue de l'intervention.

## 4. POUR COMMANDER

Si vous souhaitez commander, nous vous invitons à signer ce document électroniquement. Si vous avez un bon de commande, vous pouvez nous le faire parvenir par email accompagné de ce document signé à l'adresse : [aldric.mathiez@bureauveritas.com](mailto:aldric.mathiez@bureauveritas.com) en indiquant la référence Q-2252269. La signature de ce document vaut acceptation du présent Contrat N° Q-2252269 libellé Vérifications périodiques réglementaires exercice 2026 - CA Etampois, des Conditions Générales et des fiches descriptives des prestations qui sont disponibles en ligne et dont le lien est indiqué en annexe.

Montant global des prestations la première année – 2026 (TTC) : 14 972,40 €  
 Détail des prestations dans le chapitre « récapitulatif des prestations proposées »

**BUREAU VERITAS EXPLOITATION**  
 2 Rue Jean Mermoz,  
 Evry - Courcouronnes 91 080  
 Représenté par : Aldric MATHIEZ  
 Email : [aldric.mathiez@bureauveritas.com](mailto:aldric.mathiez@bureauveritas.com)

**CA ETAMPOIS SUD ESSONNE**  
 76 RUE SAINT JACQUES  
 91150 ETAMPES  
 Représenté par : M. Nicolas THELLIER  
 Tél : +33169926748  
 Email : [nicolas.thellier@caese.fr](mailto:nicolas.thellier@caese.fr)  
 SIRET : 20001784600045  
 Le : **25 FEV. 2026**  
 Signature : 

**Le Président,**  
  
**Johann MITTELHAUSSER**

Bâtir un monde de confiance

## 5. DURÉE DU CONTRAT

Le contrat est conclu à compter de son acceptation par le client pour une durée ferme de 1 an(s) et sera renouvelé par tacite reconduction, à chaque échéance pour une durée égale, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception, par l'une ou l'autre des parties, trois mois avant l'échéance du contrat.

### MODALITÉS SPÉCIFIQUES COVID 19

Dans le cas où les Services ne peuvent être exécutés par la Société du fait des conséquences imprévues de la COVID 19 et/ou des mesures gouvernementales prises dans ce contexte, les Parties conviennent que les obligations liées à l'exécution des Accords seront suspendues à la demande de la Partie la plus diligente par tous moyens écrits. Les Parties se concerteront afin d'établir un plan de continuité pendant cette période.

## 6. CONTENU DES PRESTATIONS

Libellé(s)	Caractéristique(s)	Précision(s)
Vérification périodique des ensembles de protection contre les retours d'eau (disconnecteur de type BA et clapet de type EA de type disconnecteurs)		Bibliothèque Diane de Poitiers SOCLA Centre MULTIAcCEUIL SERGE LEVREZ Etampes Centre de loisirs de Valnay Conservatoire de musique Piscine d'étampe SOCLA Piscine de Méréville SOCLA Piscine de Angerville SOCLA DN 3/4" ET 65 Théâtre municipal WATT DN 15
LISTE DISCONNECTEUR		
Vérification périodique des dispositifs d'ancrage		Vérification périodique des dispositifs d'ancrage du théâtre et de l'hôtel communautaire.
THEATRE hotel communautaire		
Vérification périodique de l'état d'entretien et de fonctionnement des installations de gaz combustibles		
Voir liste en annexe		
Vérification périodique de l'état d'entretien et de fonctionnement des installations de cuisson		

Voir liste en annexe		
<b>Vérification périodique complète des installations de protection contre la foudre dans les établissements non soumis à l'arrêté du 04/10/2010</b>	Nature d'établissement : Collectivites	
CENTRE DE LOISIRS VALNAY		
<b>Vérification périodique des installations scéniques utilisées pour l'élevation de matériel d'éclairage, de sonorisation, de projection ou de décors</b>		
Equipement	THEATRE MUNICIPAL : HERSE MOTORISEE MECASCENIC PALAN A BRAS MANIBOX	
<b>Vérification périodique détaillée des installations électriques et Vérification périodique Q18 avec établissement d'un compte-rendu</b>	Nature d'établissement : Collectivites Catégorie d'établissement : ERP 2eme groupe (Cat 5) Type de bâtiment : W Administration, banque, bureau (sauf si le professionnel ne reçoit pas de clientèle dans son bureau) Installation électrique : Basse Tension à puissance surveillée (P>=36kVA et P<100kVA) Surface (m2) : 1	1m2 Vérification périodique des installations électriques avec délivrance d'un Q18. Voir listing ci-joint.
<b>Vérification périodique annuelle des installations d'ascenseurs, monte-charges et élévateurs de personnes, dont la vitesse n'excède pas 0,15 m/s en exploitation dans les établissements soumis au Code du Travail</b>	Catégorie d'établissement : ERP 2eme groupe (Cat 5)	Vérification périodique des ascenseurs
Ascenseur et ascenseur de charge	Batterie ascenseur : Isolé Nombre de niveaux TM : 1 à 10 niveaux	Nombre : 3

## 7. RÉALISATION DES PRESTATIONS

## Bâtir un monde de confiance

Les prestations se déroulent suivant les étapes suivantes :

- **COMMANDE**

Validation du contrat ou de la commande

Facturation à la commande le cas échéant

- **GESTION DES INTERVENTIONS**

Création des affaires et des interventions à réaliser

Planification de la ou des dates de d'intervention

- **INTERVENTIONS**

Interventions sur site (examen visuel, mesures et essais, rédaction du rapport)

Facturation totale ou du reliquat

- **RAPPORTS**

En fonction des missions, mise à disposition du ou des rapports de vérification, certificats, compte-rendus, bilans

### Q-2252269 - ANNEXE PRESTATION - ASCENSEURS EXERCICE 2026

Document disponible via le lien ci-après : [ce lien](#) et dans le chapitre Liste des documents joints page 9.

Annexe Prestation

### Q-2252269 - ANNEXE PRESTATION - DISCONNECTEURS EXERCICE 2026

Document disponible via le lien ci-après : [ce lien](#) et dans le chapitre Liste des documents joints page 9.

Annexe Prestation

### Q-2252269 - ANNEXE PRESTATION - ELECTRICITE.FOUDRE EXERCICE 2026

Document disponible via le lien ci-après : [ce lien](#) et dans le chapitre Liste des documents joints page 9.

Annexe Prestation

### Q-2252269 - ANNEXE PRESTATION - GAZ EXERCICE 2026

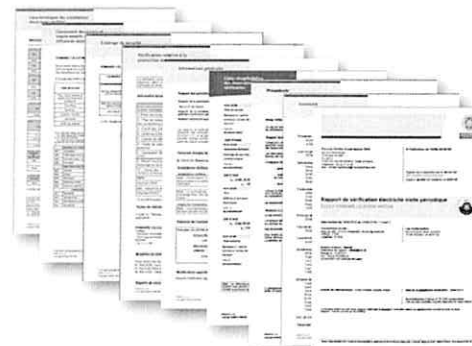
Document disponible via le lien ci-après : [ce lien](#) et dans le chapitre Liste des documents joints page 9.

Annexe Prestation

## 8. REMISE DES LIVRABLES



Les rapports d'intervention sont mis à disposition du client, sur le site dénommé « BV Link », sous forme de fichier « pdf ». L'ensemble des rapports émis, objet du présent contrat, sont conservés sur son espace « BV Link EXPRESS » pendant la durée du contrat et les 12 mois qui suivent où ils sont accessibles 7 jours sur 7 et 24h00 sur 24h00. Si le client possède déjà un accès au site BV Link, les nouveaux rapports seront mis à disposition sur son espace existant. Le service de mise à disposition et d'archivage des rapports sur le site BV Link EXPRESS (50 € HT/an) est offert dans le cadre du présent contrat.



## 9. DISPOSITIONS A PRENDRE PAR LE CLIENT

Selon les prestations à réaliser, des dispositions préalables peuvent être demandées au Client. Nous vous remercions d'en prendre connaissance dans les fiches descriptives des prestations et nos conditions générales jointes en annexes.

## 10. SÉCURITÉ ET PLAN DE PRÉVENTION

Conformément au code du travail (article R4511-5), il appartient au chef de l'entreprise accueillante -dite utilisatrice- d'assurer la coordination générale en matière de prévention. A ce titre, le Client doit prendre toutes les précautions pour assurer la sécurité des intervenants de BUREAU VERITAS EXPLOITATION en mettant en œuvre l'ensemble des dispositions à prendre, détaillé au paragraphe 3 des conditions générales de services et complété, le cas échéant, pour chaque prestation dans la fiche descriptive jointe en annexe.

Bâtir un monde de confiance

## 11. MODALITÉS DE PAIEMENT ET FACTURATION

### MODALITÉS DE PAIEMENT

Les factures de BUREAU VERITAS EXPLOITATION sont présentées à l'issue de la prestation. Elles sont payables à 15 jours, date de facture. Les frais de gestion administrative sont facturés lors de la première facturation annuelle.

Les factures sont payables par CB, virement ou prélèvement. En optant pour le prélèvement, vous acceptez également le prélèvement de toutes les factures à venir de BUREAU VERITAS EXPLOITATION

Les honoraires sont assujettis à la TVA en vigueur.

Les prix seront revus à chaque échéance de facturation

Le calcul de revalorisation des prix suivra à minima, l'indice SYNTEC Révisé comme indiqué ci-dessous :

$$P = P_0 \times I / I_0$$

P = Prix actualisé à échéance de facturation

I = Indice SYNTEC Révisé dernière valeur connue à date de facturation

P<sub>0</sub> = prix de base à la date du contrat

I<sub>0</sub> = Dernier Indice SYNTEC Révisé connu à la date d'émission de l'offre

Valeur de l'indice SYNTEC Révisé : 322,6

Les prix sont calculés pour des interventions entre 8 h 00 et 18 h 00 du lundi au vendredi hors jours fériés. En dehors de cette plage la Société se réserve le droit d'appliquer respectivement une majoration de 50% les nuits ou samedis et de 100%, les dimanches ou jours fériés. Ces majorations sont cumulatives. Les temps et frais de déplacement sont compris dans les prix dans un rayon de 50 km autour de l'agence concernée. Au-delà ou sur des sites difficiles d'accès (îles, refuges de montagne,...), les temps et frais de déplacements et d'hébergements pourront être facturés en sus sur la base de tarifs établis d'un commun accord ou sur la base des dépenses réelles engagées. Toute annulation de la prestation moins de 48h avant la date planifiée à la demande ou du fait du client fera l'objet d'une facturation forfaitaire d'une demi-journée. Dans le cas d'une annulation ou report 24 heures avant la date d'inspection, la facturation forfaitaire est portée à une journée. Les frais spécifiques déjà engagés tels que consommables périssables, locations moyens techniques,...) s'ajoutent à ces facturations forfaitaires. Toute intervention supplémentaire, à la demande ou du fait du Client, fera l'objet d'une facturation sur la base d'une facturation forfaitaire par demi-journée (complément de vérification lorsque la totalité ou une partie des installations ne peut être vérifiée par exemple : locaux ou installations inaccessibles, formation sécurité, plan de prévention ...) et des frais spécifiques déjà engagés (consommables périssables, locations moyens techniques, analyses,...). La demande d'envoi de livrables au format papier par envoi postal fera l'objet d'une facturation de 50€HT par envoi. En cas de reprise de contrat ou de factures du fait de changement de coordonnées du client, des frais forfaitaires de 120€HT seront facturés en sus. La nature et la consistance des prestations sont définies dans les documents de référence joints en annexes. Tout ce qui n'est pas traité dans le présent contrat pourra faire l'objet d'un avenant.

Le minimum de facturation des prestations sera de : 200€ HT

### FACTURATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Vacation supplémentaire 1 Journée : 900 € HT
- Vacation supplémentaire 1/2 Journée : 450 € HT
- Compte rendu de vérification Q18 selon le référentiel APSAD : 1 € HT par compte-rendu de vérification Q18

## 12. ANNEXES

### DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS REALISÉES SOUS ACCREDITATION

Lorsque la prestation confiée est réalisée sous couvert d'accréditation, les dispositions suivantes sont à prendre en considération :

- L'engagement de confidentialité ne s'applique pas aux informations qui sont divulguées conformément aux exigences d'un texte légal ou réglementaire émis par un organisme d'accréditation ;
- Le Client ne peut faire référence à l'accréditation que par le biais de la reproduction intégrale des rapports émis par Bureau Veritas
- La procédure de traitement des réclamations et appels concernant les prestations accréditées sera mise à disposition de toutes personnes intéressées sur demande écrite.
- Le Client s'engage à autoriser les représentants de l'organisme d'accréditation d'assister – sur demande – aux prestations réalisées sur les sites concernés par les services.

### IMPACT CO2

La réalisation de la prestation de Bureau Veritas, objet de la présente offre, correspond à l'émission estimée de 1599 kg de CO<sub>2</sub> équivalent. Cette valeur est calculée sur la base des émissions de CO<sub>2</sub> relevées dans le groupe Bureau Veritas au cours de l'année écoulée pour l'ensemble de ses activités. Elle intègre l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre pour les scopes 1, 2 et 3.

Le Groupe Bureau Veritas s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre selon une trajectoire compatible avec la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C qui a été approuvée par SBTi.

Ses objectifs correspondent à une réduction des émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 de 42 % d'ici 2030 par rapport à 2021 et du scope 3 de 25 % sur la même période.

Retrouvez toutes les offres Bureau Veritas pour vous accompagner dans votre transition climatique : <https://www.bureauveritas.fr/besoin/atteindre-vos-engagements-net-zero>

### FICHES DECRIVANT LES PRESTATIONS ET CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

Les documents ci-dessous sont disponibles en ligne. Pour y accéder, suivez les liens ci-dessous et téléchargez le document avant signature électronique.

[FMBVE OSDVCP \(v03-2025\)](#)

[FMEP03 \(v09-2019\) §4.1](#)

[FMTBGZ03 \(v01-2017\) §4.1](#)

[FMTBGC03 \(v01-2017\) §4.1](#)

[FMBVE FD02 \(v07-2024\) §3.3](#)

[FMBVE LV23 \(v09-2024\) §4.3](#)

[FMBVE TM01 \(v10-2022\)](#)

[FMBVE EL01 \(v10-2024\) §4.2 et §4.4](#)

[CGSF BVE \(v09-2024\)](#)

## 13. LISTE DES DOCUMENTS JOINTS

1. Q-2252269 - Annexe Prestation - ASCENSEURS EXERCICE 2026
2. Q-2252269 - Annexe Prestation - DISCONNECTEURS EXERCICE 2026
3. Q-2252269 - Annexe Prestation - ELECTRICITE.FOUDRE EXERCICE 2026
4. Q-2252269 - Annexe Prestation - GAZ EXERCICE 2026

## VERIFICATION PERIODIQUE ASCENSEURS 2026

	Nombre	Prix
1 ASCENSEUR MEDIATHEQUE	1	143,00 €
1 ASCENSEUR CENTRE DE LOISIR SACLAS	1	143,00 €
1 ASCENSEUR HOTEL COMMUNAUTAIRE	1	143,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>429,00 €</b>

## DISCONNECTEURS 2026

	Nombre	Prix
Bibliothèque Diane de Poitier SOCLA	1	157 €
Centre MULTIAcCEUIL SERGE LEVREZ Etampes	1	157 €
Centre de loisirs de Valnay	1	157 €
Conservatoire de musique	1	157 €
Piscine d'étampe SOCLA	1	157 €
Piscine de Méréville SOCLA	1	157 €
Piscine de Angerville SOCLA DN 3/4" ET 65	2	314 €
Théâtre municipal WATT DN 15	1	157 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 413 €</b>

<b>Bâtiments Vérification électrique / foudre, exercice 2026</b>					<b>FOUDRE</b>	<b>ELECTRICITE</b>
<b>Fonction</b>	<b>Numéro CADASTRE</b>	<b>Nom de l'Equipement</b>	<b>Adresse</b>	<b>Collectivité</b>	<b>Prix en €</b>	<b>Prix en €</b>
Sport	C 1301	Piscine THIROUIN 2 bassins	Chemin d'Autruy	ANGERVILLE		420,00
Culture		Médiathèque	17 Rue Jacob	ANGERVILLE		535,00
Culture	AN 115	Hotel Anne de Pisseleu	Place de l'hotel de ville et des droits	ETAMPES		231,00
Culture	AN 123	Bibliothèque Diane de Poitiers	4 rue Sainte Croix	ETAMPES		315,00
Culture	AC 226	Bibliothèque Ulysse annexe	6-8 rue jean etienne	ETAMPES		63,00
Culture	AN 128	Conservatoire de Musique	19 bis rue louis moreau	ETAMPES		137,00
Sport	AY 435, 437	Piscine Charles Haury	Avenue de Bonnevaux	ETAMPES		137,00
Culture	AV 113	Théâtre		ETAMPES		137,00
Enfance	BI 200	Centre de Loisirs Valnay	Route de Chalo Saint Mard	ETAMPES	143	315,00
Petite-Enfance		Maison de l'enfance Serge		ETAMPES		315,00
Culture	I 249	Bibliothèque	4 rue au comte	MORIGNY		137,00
Culture	D 266	Ecole de Musique art plastic		MORIGNY		137,00
Enfance	I 241	Maison de l'enfance	6/8 rue saint germain	MORIGNY		137,00
Enfance	AI 209	Centre de Loisirs	Rue pierre barberot	MEREVILLE		189,00
Sport	AI 209	Piscine	Rue pierre barberot	MEREVILLE		609,00
Culture	AK 951	Office de tourisme	Place des halles	MEREVILLE		137,00
Culture	AK 462	Ecole de Musique	Rue Paul BERT	MEREVILLE		137,00
Enfance	AH 154	Centre de Loisirs	rue jean moulin	SACLAS		137,00
Economie	AD 385	Rurapole	6 bis rue jean jaures	SACLAS		315,00
Administratif	AY 113	Point d'accès audroit / MJD	1 rue du coq	ETAMPES		137,00
Petite-Enfance		Multi accueil le petit prince		ETAMPES		609,00
Culture		Musée	2 place hotel de ville	ETAMPES		315,00
Enfance		Centre de Loisirs	37 rue du jeu de paume	ANGERVILLE		137,00
		DEAI - Service eau et	Allée des petits prés	ETAMPES		350,00
Adminsitratif		HOTEL COMMUNAUTAIRE	76 rue saint jacques	ETAMPES		1219,00
				<b>TOTAL</b>		7307,00
				<b>TOTAL</b>	143,00	

## GAZ / CHAUFFAGE 2026

							Presta 1 Vérification des installations aux gaz combustibles TB-GZ-VP	Presta 2 Vérification des installations de chauffage TB-CH-VP
Fonction	Numéro CADASTRE	Nom de l'Equipement	Adresse	Collectivité	Chaufferie	GAZ	Prix en €	Prix en €
Culture	AN 128	Conservatoire de Musique	19 bis rue louis moreau	ETAMPES	1	X	71,00	71,00
Culture	AN 115	Hotel Anne de Pisseleu	Place de l'hotel de ville et des droits de l'homme	ETAMPES	1	X	71,00	71,00
Culture	AN 123	Bibliothèque Diane de Poitiers	4 rue Sainte Croix	ETAMPES	1	X	71,00	71,00
Culture	AV 113	Théâtre		ETAMPES	1	X	71,00	71,00
Enfance	BI 200	Centre de Loisirs Valnay	Route de Chalo Saint Mard	ETAMPES	5	X	306,00	306,00
Petite-Enfance		Maison de l'enfance Serge LEVREZ		ETAMPES	1	X	71,00	71,00
Sport	AY 435, 437	Piscine Charles Haury	Avenue de Bonnevaux	ETAMPES	1	X	71,00	71,00
Culture	AK 462	Ecole de Musique	Rue Paul BERT	MEREVILLE	1	X	71,00	71,00
Culture		Centre culturel	Place des halles	MEREVILLE	1	X	71,00	71,00
Sport	AI 209	Piscine	Rue pierre barberot	MEREVILLE	1	X	71,00	71,00
Culture	D 266	Ecole de Musique art plastic	5 rue des ponts	MORIGNY CHAMPIGNY	1	X	71,00	71,00
Enfance	I 241	Maison de l'enfance	6/8 rue saint germain	MORIGNY CHAMPIGNY	1	X	71,00	71,00
					Total presta 1		1 087,00 €	
					Total presta 2			1 087,00 €

Les prestations 1 et 2 devront être réalisé en même temps sur un seul passage

<b>Total presta 1 + 2</b>	<b>2 174,00 €</b>
---------------------------	-------------------